



**CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS**

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture  
**Service de la santé publique**

Departement für Gesundheit, Soziales und Kulturs  
**Dienststelle für Gesundheitswesen**

# **Monitoring de la planification des soins de longue durée 2016-2020**

## **Données 2017**

**Service de la santé publique**

**Novembre 2019**

## Table des matières

Introduction .....	3
1. Lits de long séjour en EMS .....	3
2. Soins et aide à domicile .....	5
3. Lits de court séjour en EMS .....	11
4. Structures de soins de jour .....	13
5. Recommandations de la planification - état des travaux .....	15
Conclusion .....	16
Annexe 1 : Lits de long séjour en EMS par canton pour 1'000 habitants de 80 ans et plus, en 2008, 2013 et 2016 .....	17
Annexe 2 : Heures de soins à domicile par habitant et par canton en 2008, 2013 et 2016 .....	18
Annexe 3 : Heures d'aide à domicile par habitant et par canton en 2008, 2013 et 2016 .....	19
Annexe 4 : Lits de court séjour en EMS par canton pour 1'000 habitants de 80 ans et plus, en 2008, 2013 et en 2016 .....	20
Annexe 5 : Âge des bénéficiaires de prestations de soins de longue durée en Valais.....	21
Annexe 6 : Recettes des établissements médico-sociaux (EMS) et des services d'aide et de soins à domicile (SASD) de 2011 à 2017 en Valais.....	22

## Introduction

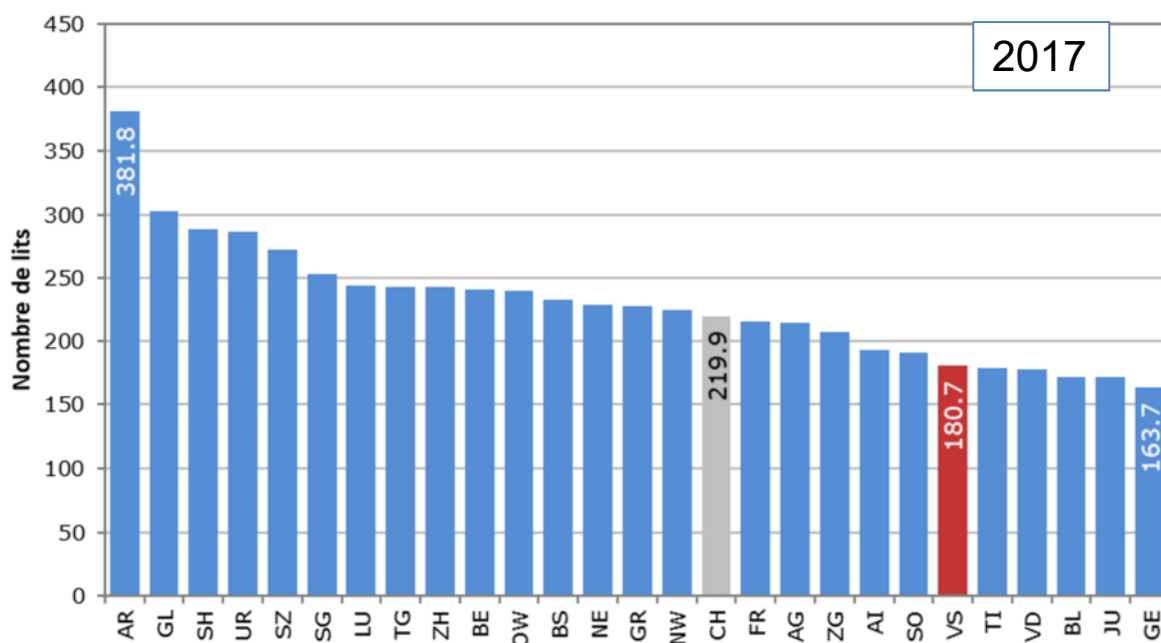
La planification des soins de longue durée 2016-2020 a été adoptée par le Conseil d'Etat en janvier 2016. Sur la base de l'évaluation des besoins présentée dans le rapport y relatif, la planification fixe le nombre de lits d'EMS et de places en structures de soins de jour, ainsi que les objectifs à atteindre en matière de soins de longue durée. Le présent document fournit un état des lieux de la mise en œuvre de la planification des soins de longue durée 2016-2020, sur la base des données 2017.

## 1. Lits de long séjour en EMS

### 1.1. Comparaisons intercantionales

On observe en Suisse une grande différence entre les cantons quant à la proportion de personnes âgées résidant en EMS. Le graphique 1 présente le nombre de lits d'EMS par canton pour 1'000 habitants de 80 ans et plus. Cette proportion se réduit dans tous les cantons (voir annexe 1 pour les années 2008, 2013 et 2016).

**Graphique 1 : Nombre de lits de long séjour en EMS par canton pour 1'000 habitants de 80 ans et plus, en 2017**



Source : OFS/OVS, SOMED ; OFS, STATPOP

Par rapport à 2016, la réduction se poursuit au niveau suisse (223 lits par 1'000 habitants en 2016) et également en Valais (182 lits par 1'000 habitants en 2016).

### 1.2. Situation en Valais par région sanitaire

La planification des soins de longue durée 2016-2020 fixe un minimum et un maximum de lits de long séjour en EMS dans chaque région sanitaire. Le minimum correspond à 150 lits pour 1'000 habitants de 80 ans et plus. Le maximum a été déterminé sur la base de l'outil d'évaluation des besoins élaboré par l'Observatoire suisse de la santé (Obsan). Cet outil tient compte des taux de recours aux soins en EMS par groupes d'âge et par sexe.

Le tableau 1 présente l'offre actuelle ainsi que les projets en cours comparativement aux minimaux et maximaux fixés par la planification.

Tableau 1 : Nombre de lits de long séjour en EMS exploités reconnus et en projet (situation au 01.06.2019)

	Situation au 01.06.2019				Objectif 2020				Solde (01.06. 2019)
	Lits exploités reconnus		Lits en projet	Total	selon planification 2016-2020				
	Total	% hab. 80+			min.	% hab. 80+	max.	% hab. 80+	
Haut-Valais	929	203	4	933	724	150	933	193	0
Sierre	396	134	81	477	477	150	519	163	42
Sion/Hérens/Conthey	803	171	116	919	747	150	922	185	3
Martigny/Entremont	580	193	34	614	476	150	614	193	0
Monthey/St-Maurice	453	167	95	548	434	150	548	189	0
<b>Total Valais</b>	<b>3'161</b>	<b>176</b>	<b>330</b>	<b>3'491</b>	<b>2'858</b>	<b>150</b>	<b>3'536</b>	<b>186</b>	<b>45</b>

Source : SSP

38 nouveaux lits ont été mis à disposition en 2018 avec le nouvel EMS de Venthône et 24 nouveaux lits au début 2019 avec l'agrandissement de l'EMS Haut-de-Cry à Vétroz.

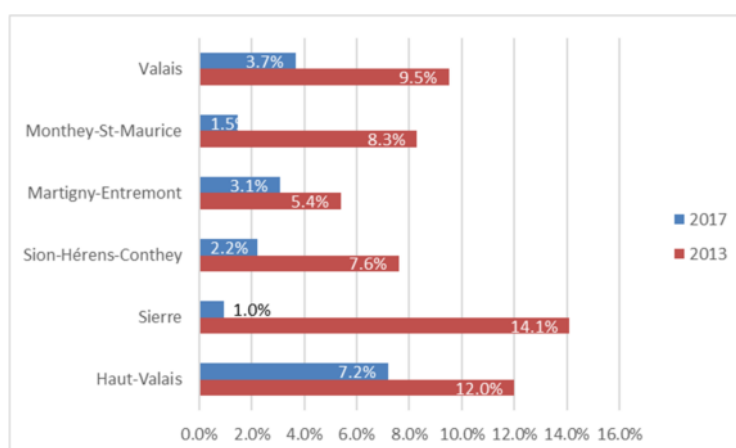
L'ouverture du nouvel EMS Résidence Planzette à Sierre (71 lits) est prévue au printemps 2020. Le nouveau bâtiment de l'EMS les Marronniers à Martigny, avec ses 24 lits supplémentaires, devrait également pouvoir être mis en service en 2020.

D'autres projets sont en cours d'étude :

- Seniorzentrum à Naters : 4 lits
- EMS Christ-Roi à Lens : 10 lits
- EMS St-Sylve à Vex : 26 lits
- EMS les Crêtes à Grimisuat : 20 lits
- EMS le Glarier à Sion : 40 lits
- EMS St-François à Sion : 4 lits
- EMS les Vergers à Aproz : 26 lits
- EMS Jean-Paul à Riddes : 10 lits
- EMS St-Jacques à St-Maurice : 20 lits
- Projet de Tertianum à Monthey : 46 lits
- EMS les Tilleuls à Monthey : 15 lits
- EMS les 3 Sapins à Troistorrens : 14 lits

Le nombre des journées d'hébergements nécessitant peu de soins (0 à 40 minutes de soins par jour) âgées de 65 ans et plus prises en charge en EMS atteignait 9.5% en moyenne cantonale en 2013. La planification des soins de longue durée 2016-2020 prévoit une réduction de cette proportion à 5% au maximum dans chaque région sanitaire. Comme le montre le graphique suivant, cette proportion a fortement baissé entre 2013 et 2017 et l'objectif est déjà atteint dans la plupart des régions.

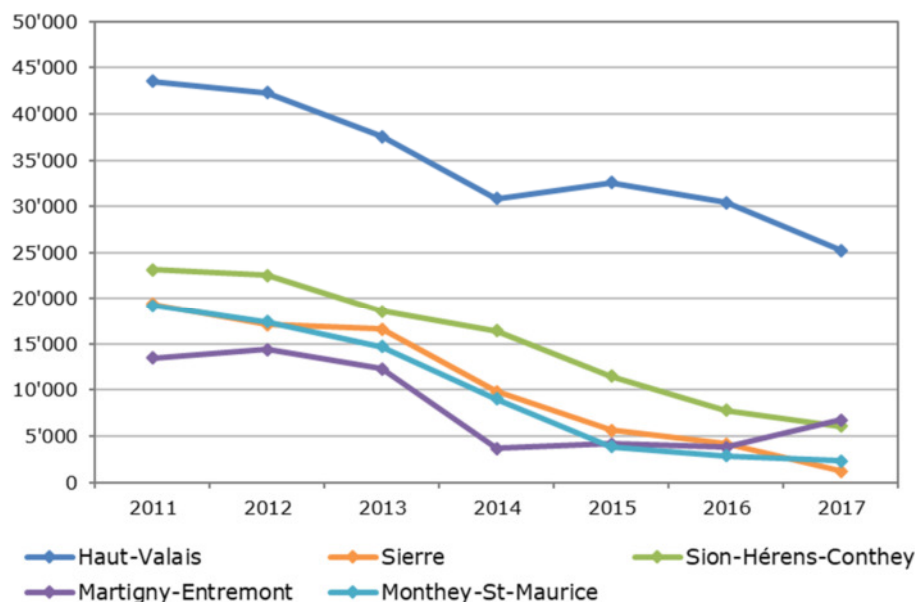
Graphique 2 : Journées d'hébergements de personnes nécessitant peu de soins (de 0 à 40 minutes de soins par jour) âgées de 65 ans et plus prises en charge en long et court séjour dans les EMS valaisans, selon les régions sanitaires en 2013 et 2017, en %



Source: OFS/OVS, SOMED

Le graphique suivant indique l'évolution du nombre de journées d'hébergement de personnes nécessitant peu de soins. On constate une légère augmentation dans la région de Martigny (de 3778 à 6753 journées d'hébergement) qui reste toutefois en-dessous de la proportion de 5%.

**Graphique 3 : Nombre de journées d'hébergement sans soins ou avec un besoin en soins inférieur à 41 minutes des EMS, en court et long séjour, selon la région sanitaire, Valais, depuis 2011**



Source: OFS/OVS, SOMED

## 2. Soins et aide à domicile

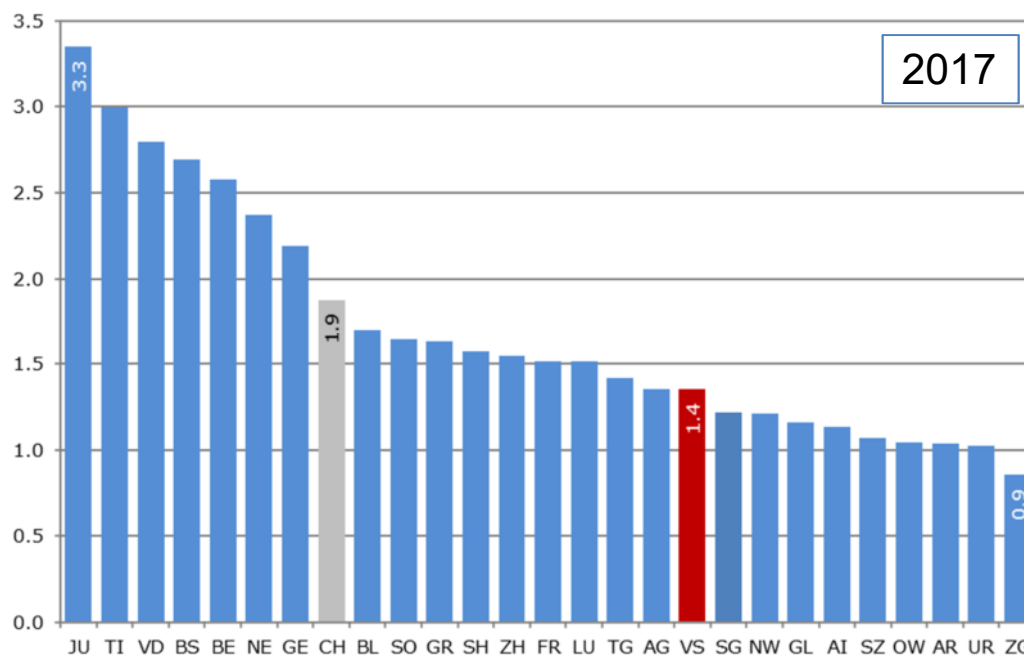
### 2.1. Comparaisons intercantionales

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution du nombre d'heures de soins et d'aide à domicile par habitant selon le canton. Sont considérés les organisations de soins et d'aide à domicile (CMS et autres) et les infirmières et infirmiers indépendants soumis à l'obligation de renseignements dans le cadre de la statistique fédérale SPITEX (à savoir ceux réalisant plus de 250 heures de soins par an).

Le nombre d'heures de soins et d'aide à domicile par habitant est généralement plus élevé dans les cantons romands, ces derniers ayant une proportion en lits d'EMS moins importante. Le Valais fait exception, car bien qu'il ait peu de lits d'EMS, son offre en soins et aide à domicile est plus faible que la moyenne nationale.

Dans tous les cantons, le nombre d'heures de soins à domicile par habitant s'accroît alors que le nombre d'heures d'aide à domicile par habitant stagne (voir annexes 2 et 3 pour les années 2008, 2013 et 2016).

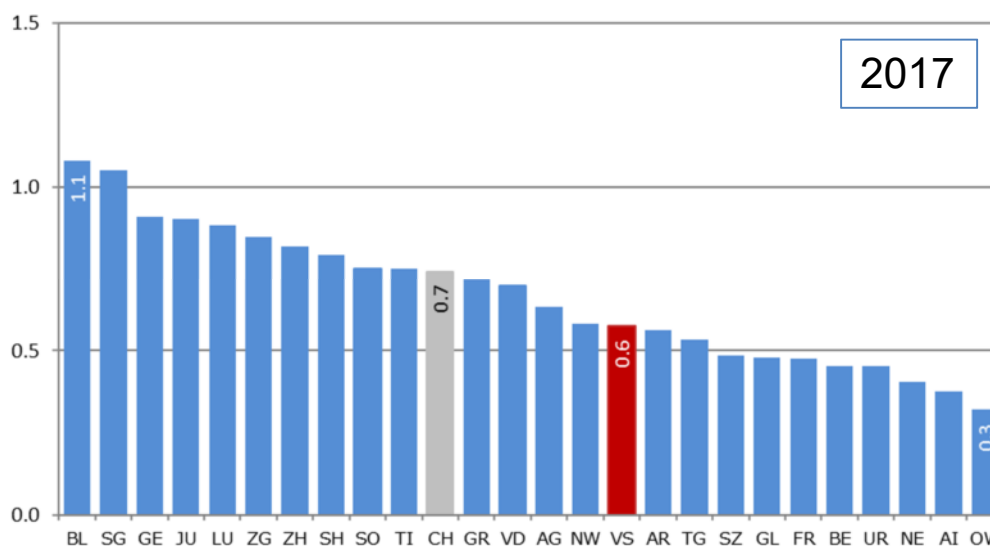
Graphique 4 : Nombre d'heures de soins à domicile par habitant et par canton en 2017



Sources : OFS/OVS, SPITEX ; OFS, STATPOP

Entre 2016 et 2017, la croissance du nombre d'heures de soins à domicile par habitant a été un peu plus marquée en Valais (+0.2) qu'en moyenne suisse (+0.1).

Graphique 5 : Nombre d'heures d'aide à domicile par habitant et par canton en 2017



Sources : OFS/OVS, SPITEX ; OFS, STATPOP

Le nombre d'heures d'aide à domicile par habitant est en même niveau en 2017 qu'en 2016, tant en Valais qu'en moyenne suisse.

La planification des soins de longue durée 2016-2020 a fixé les objectifs suivants en matière de soins et d'aide à domicile d'ici à 2020 pour chaque région sanitaire :

- au moins 1.26 heure de soins à domicile par habitant et
- au moins 0.89 heure d'aide à domicile par habitant.

Comme le montrent les graphiques 3 et 4 ci-dessus, cet objectif est atteint pour les soins, mais pas encore pour l'aide.

## 2.2. Situation en Valais par région sanitaire

Les tableaux et graphiques ci-après présentent l'évolution du nombre d'heures de soins et d'aide à domicile dispensées par les CMS et par les autres fournisseurs, à savoir les autres organisations de soins et d'aide à domicile (OSAD) et les infirmières et infirmiers indépendants. La répartition des prestations des autres fournisseurs entre les diverses régions n'est pas disponible, le domicile des clients n'étant pas saisi dans la statistique fédérale. Les données ne peuvent donc être présentées par région sanitaire que pour les CMS, leur champ d'intervention correspondant aux régions sanitaires. Pour les autres fournisseurs, les données se rapportent à l'ensemble du canton.

### 2.2.1. Soins à domicile

Le nombre d'heures de soins à domicile est en augmentation dans chaque CMS, en chiffres absolus et par habitant. La part des autres fournisseurs est en augmentation : elle atteint 14.7% en 2016 et 20.2% en 2017. Cette tendance concerne non seulement les infirmières et infirmiers indépendants (9% en 2015, 9.8% en 2016 et 11% en 2017), mais aussi les OSAD privées qui se développent en Valais depuis 2015 (0.9% en 2015, 4.9% en 2016 et 8.9% en 2017).

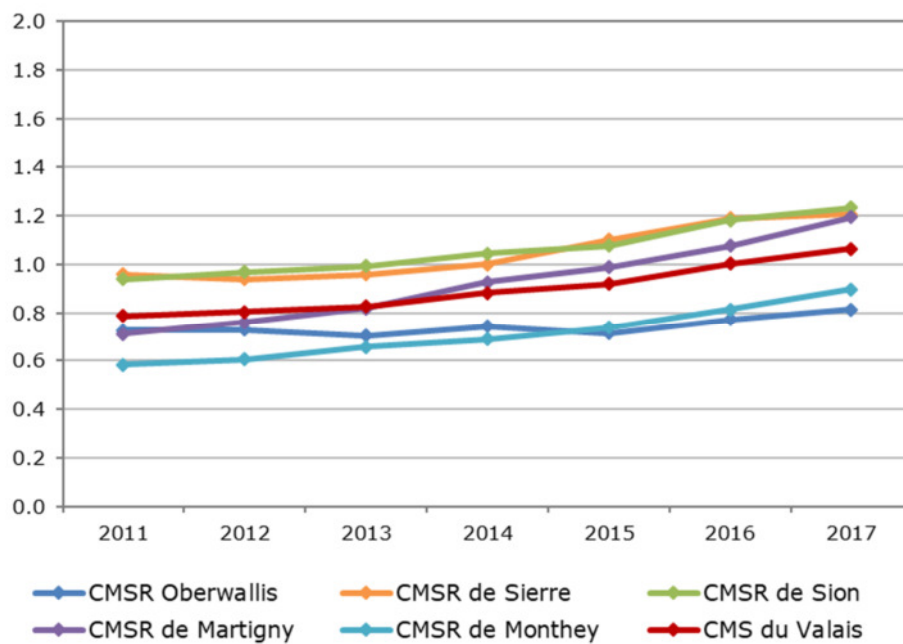
**Tableau 2 : Nombre d'heures de soins à domicile de 2011 à 2017**

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
CMS Haut-Valais	57'922	58'511	56'538	60'038	58'008	62'930	66'258
CMS Sierre	46'004	45'697	47'413	49'923	55'548	60'030	61'189
CMS Sion, Hérens, Conthey	73'612	77'315	80'925	86'800	90'679	101'485	107'019
CMS Martigny, Entremont	41'118	44'944	49'485	57'057	61'858	68'297	76'635
CMS Monthey, St-Maurice	30'969	32'733	36'324	38'885	42'330	47'301	52'544
<b>Total CMS</b>	<b>249'625</b>	<b>259'200</b>	<b>270'684</b>	<b>292'703</b>	<b>308'423</b>	<b>340'043</b>	<b>363'646</b>
% total CMS	93.6%	92.1%	91.7%	91.2%	90.2%	85.3%	79.8%
<b>Infirmier-ières indépendant-e-s</b>	<b>17'100</b>	<b>21'838</b>	<b>24'102</b>	<b>27'438</b>	<b>30'645</b>	<b>39'237</b>	<b>50'749</b>
% total Infirmier-ières indépendant-e-s	6.4%	7.8%	8.2%	8.6%	9.0%	9.8%	11.1%
<b>OSAD privées</b>	<b>0</b>	<b>264</b>	<b>552</b>	<b>700</b>	<b>3'006</b>	<b>19'444</b>	<b>41'044</b>
% total OSAD privées	0.0%	0.1%	0.2%	0.2%	0.9%	4.9%	9.0%
<b>Total CMS et autres</b>	<b>266'725</b>	<b>281'302</b>	<b>295'338</b>	<b>320'841</b>	<b>342'074</b>	<b>398'724</b>	<b>455'439</b>

Sources : OVS/OFS, SPITEX; OFS, STATPOP, ESPOP

Le nombre d'heures de soins par habitant fournis par les CMSR de Sierre, Sion et Martigny converge à 1.2 heure en 2017. Les deux autres CMSR présentent des valeurs moins élevées. La situation du Haut-Valais est à mettre en regard de la proportion de lits d'EMS plus importante dans cette région (voir tableau 1 ci-devant). Dans la région de Monthey/St-Maurice, les CMS sont confrontés à davantage de concurrence et la population de cette région est plus jeune.

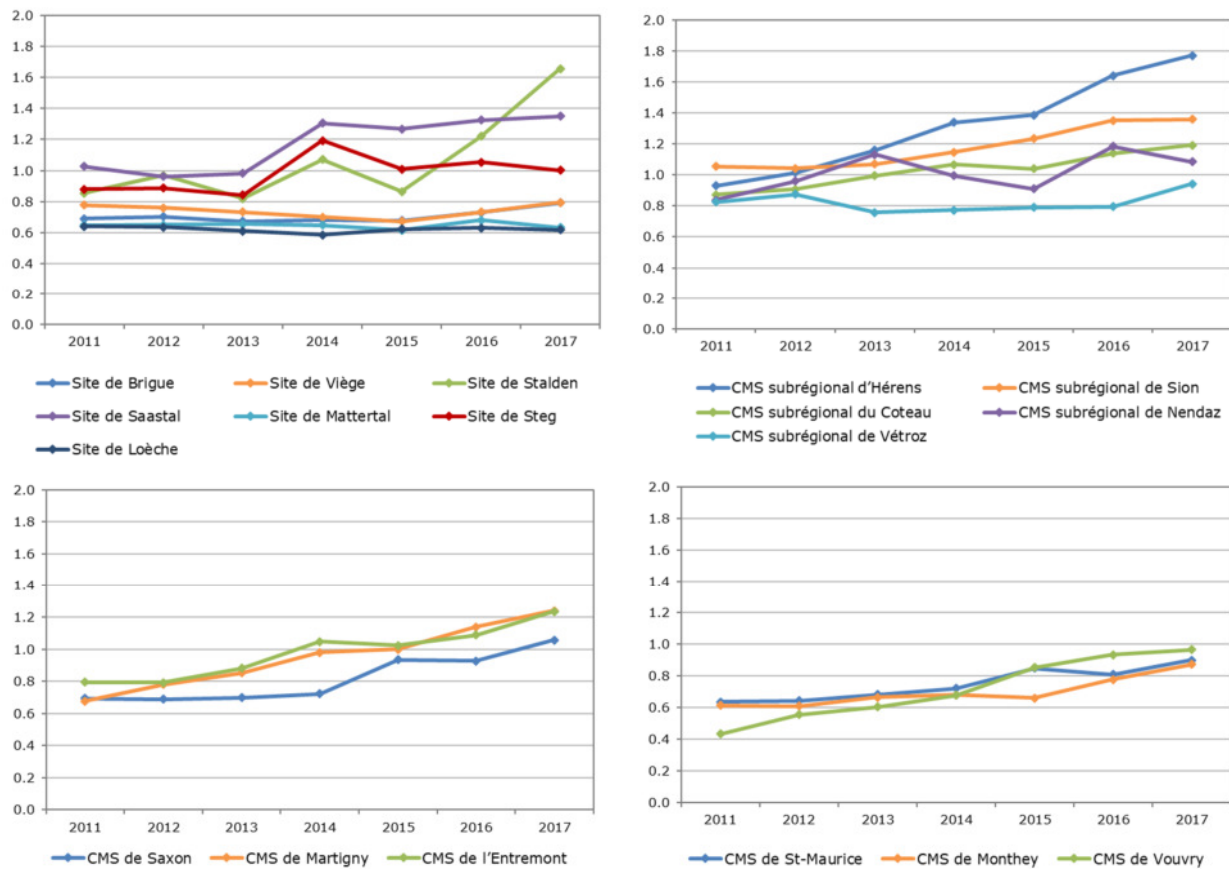
Graphique 6 : Nombre d'heures de soins à domicile par habitant fournies par les CMSR de 2011 à 2017



Sources : OVS, Relevé cantonal des CMS, SPITEX ; OFS, STATPOP, ESPOP

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution du nombre d'heures de soins à domicile par habitant dispensées par les CMS subrégionaux. Pour le Haut-Valais, il s'agit des anciennes sous-régions, les CMS haut-valaisans étant désormais fusionnés. Le CMS de Sierre n'apparaît pas dans ce graphique, cette région n'ayant jamais eu de CMS subrégionaux.



**Graphique 7 : Nombre d'heures de soins à domicile par habitant<sup>1</sup> pour les CMS subrégionaux (anciennes sous-régions pour le Haut-Valais)**

Sources : OVS, Relevé cantonal des CMS ; OFS, STATPOP, ESPOP

### 2.2.2. Aide à domicile

Le nombre d'heures d'aide à domicile se réduit dans tous les CMSR, sauf celui de Sion où il augmente légèrement. La part des autres OSAD augmente, mais moins que pour les soins. Cela s'explique par le fait que l'aide fournie pour les OSAD n'est pas subventionnée par les pouvoirs publics. Les personnes cherchent souvent d'autres solutions pour l'aide au ménage (femmes de ménage) et l'accompagnement (personnel venant de l'étranger). Ces prestations sont hors statistiques.

L'objectif fixé pour 2020 est de 0.89 heure par habitant. Il n'est pour l'instant pas encore atteint (0.6 heure en 2017). Les prestations d'accompagnement à domicile (répit pour les proches aidants) et de soutien social pour le maintien à domicile devront encore se développer. Elles figurent dans les priorités des contrats de prestations conclus entre les CMS et le département de la santé.

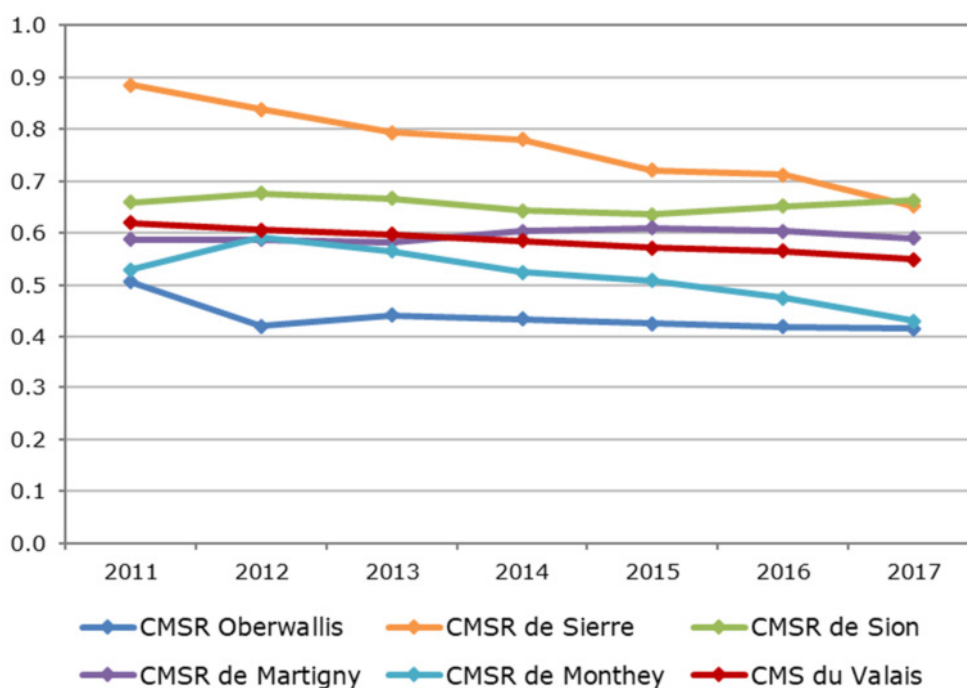
<sup>1</sup> Par habitant de la sous-région concernée

Tableau 3 : Nombre d'heures d'aide à domicile de 2012 à 2017

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
CMS Haut-Valais	40'318	33'731	35'483	35'110	34'523	34'072	33'849
CMS Sierre	42'523	40'751	39'201	38'928	36'296	35'975	33'015
CMS Sion, Hérens, Conthey	51'590	53'972	54'346	53'426	53'514	55'898	57'480
CMS Martigny, Entremont	33'981	34'738	35'185	37'075	38'145	38'335	37'824
CMS Monthey, St-Maurice	28'059	31'925	31'206	29'654	29'109	27'542	25'183
<b>Total CMS</b>	<b>196'471</b>	<b>195'117</b>	<b>195'420</b>	<b>194'193</b>	<b>191'587</b>	<b>191'821</b>	<b>187'350</b>
% total CMS	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	99.9%	98.4%	95.4%
<b>OSAD privées</b>	<b>0</b>	<b>53</b>	<b>43</b>	<b>0</b>	<b>107</b>	<b>3'133</b>	<b>9'086</b>
% total OSAD privées	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.1%	1.6%	4.6%
<b>Total CMS et OSAD privées</b>	<b>196'471</b>	<b>195'170</b>	<b>195'463</b>	<b>194'193</b>	<b>191'694</b>	<b>194'954</b>	<b>196'436</b>

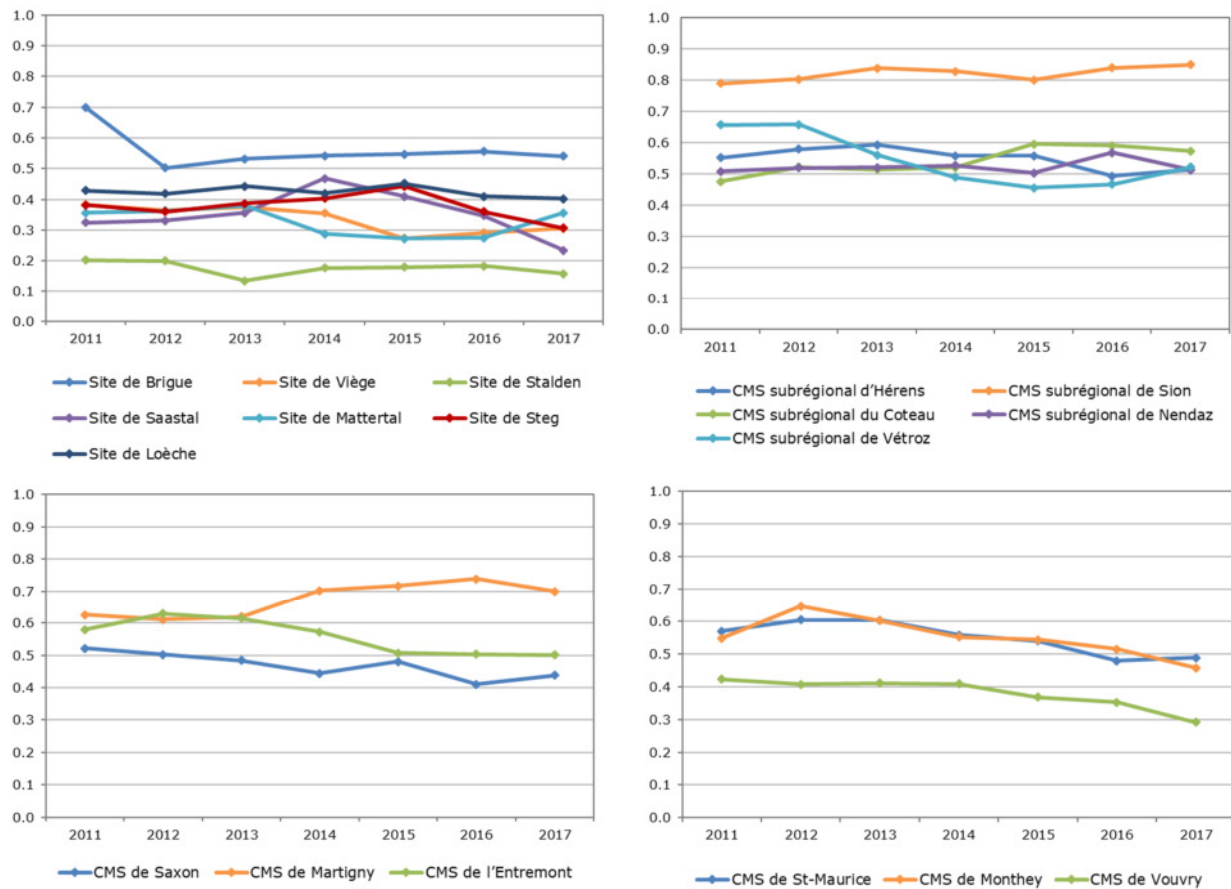
Source(s) : OVS/OFS, SPITEX; OFS, STATPOP, ESPOP

Graphique 8 : Nombre d'heures d'aide à domicile par habitant fournies par les CMSR de 2011 à 2017



Sources : OVS, Relevé cantonal des CMS ; OFS, STATPOP, ESPOP

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution du nombre d'heures d'aide à domicile par habitant dispensées par les CMS subrégionaux. Pour le Haut-Valais, il s'agit des anciennes sous-régions, les CMS haut-valaisiens étant désormais fusionnés. Le CMS de Sierre n'apparaît pas dans ce graphique, cette région n'ayant jamais eu de CMS subrégionaux.

**Graphique 9 : Nombre d'heures d'aide à domicile par habitant<sup>2</sup> pour les CMS subrégionaux (anciennes sous-régions pour le Haut-Valais)**

Sources : OVS, Relevé cantonal des CMS : OFS, STATPOP, ESPOP

### 3. Lits de court séjour en EMS

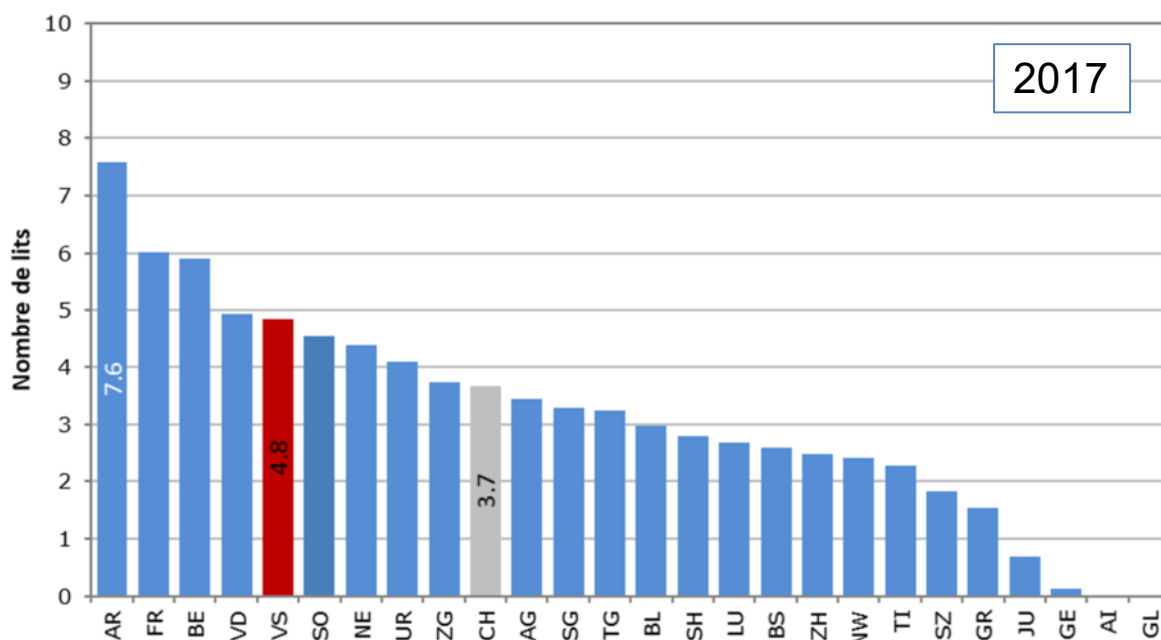
#### 3.1. Comparaisons intercantionales

En 2017, la proportion moyenne de lits de court séjour en Suisse était de 3.7 lits pour 1'000 habitants de 80 ans et plus, sans clivage entre la Suisse alémanique et la Suisse romande. Cette proportion a augmenté légèrement par rapport aux années précédentes (voir annexe 4). Elle a sensiblement augmenté en Valais suite à la décision de planification prise en 2010 visant la mise à disposition de 5 à 10 lits de court séjour pour 1'000 habitants de 80 ans et plus.

Les lits de court séjour ne sont pas toujours mis à disposition dans des EMS. C'est le cas notamment pour le canton de Genève où ils sont regroupés dans des structures spécifiques. Ils n'apparaissent dès lors pas dans le graphique ci-dessous issu de la statistique fédérale.

<sup>2</sup> Par habitant de la sous-région concernée

Graphique 10 : Nombre de lits de court séjour en EMS par canton pour 1'000 habitants de 80 ans et plus, en 2017



Sources : OFS/OVS, SOMED ; OFS, STATPOP

### 3.2. Situation en Valais par région sanitaire

La planification des soins de longue durée 2010-2015 avait fixé, pour les courts séjours, un minimum de 85 lits et un maximum de 169 lits. Cet objectif ambitieux n'ayant pas été pleinement réalisé sur la période 2010-2015, les mêmes chiffres ont été repris par la planification des soins de longue durée 2016-2020. Ainsi, en 2020, la proportion de lits de court séjour pour 1'000 habitants de 80 ans et plus devrait atteindre au maximum 6.7 lits.

Le tableau 5 présente l'offre actuelle ainsi que les projets en cours comparativement aux minimaux et maximaux. L'offre en lits de court séjour s'est d'abord développée dans le Haut-Valais. Elle s'est mise en place plus tardivement dans le reste du canton. De nouveaux lits peuvent encore être mis à disposition dans les régions de Sierre, Sion/Hérens/Conthey et Monthey/St-Maurice.

Tableau 4 : Nombre de lits de court séjour en EMS exploités reconnus et en projet (situation au 01.06.2019)

	Situation au 01.06.2019				Objectif 2020		Solde (01.06.2019)	
	Lits exploités reconnus au 01.06.2019		Lits en projet	Total	selon planification 2016-2020			
	Total	% hab. 80+			min.	max.	min.	max.
Haut-Valais	41	9	5	46	23	46	-	-
Sierre	10	3	2	12	14	27	2	15
Sion/Hérens/Conthey	18	4	11	29	21	42	-	13
Martigny/Entremont	21	7	8	29	15	29	-	0
Monthey/St-Maurice	10	4	11	21	13	25	-	4
<b>Total Valais</b>	<b>100</b>	<b>6</b>	<b>37</b>	<b>137</b>	<b>86</b>	<b>169</b>	<b>2</b>	<b>32</b>

Source : SSP

Début 2019, une unité de 10 lits de court séjour a été ouverte à l'EMS Haut-de-Cry à Vétroz. Ce projet ambitieux rencontre un franc succès. La création d'une unité de cette taille a permis d'accroître la disponibilité des places et ainsi de mieux répondre aux besoins. Un projet similaire devrait prochainement voir le jour à l'EMS les Vergers à Aproz où le nombre de lits de court séjour passera également à 10, ainsi qu'à l'EMS St-Jacques à St-Maurice avec 7 lits. La région de Sierre a procédé à une redistribution géographique de ses lits de court séjour et l'offre s'est accrue.

D'autres nouveaux lits de court séjour sont prévus, notamment dans le cadre des projets mentionnés au point 1.2 ci-devant :

- Seniorzentrum à Naters : 3 lits
- EMS St. Barbara : 2 lits
- EMS Christ-Roi à Lens : 2 lits
- EMS St-Sylve à Vex : 2 lits
- EMS les Crêtes à Grimisuat : 2 lits
- EMS Jean-Paul à Riddes : 2 lits
- EMS Castel Notre-Dame : 4 lits
- EMS Les Marronniers à Martigny : 2 lits
- EMS les Tilleuls à Monthey : 2 lits
- EMS les 3 Sapins à Troistorrens : 2 lits

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, un subventionnement complémentaire a été introduit pour réduire à Fr. 50.- le prix de pension journalier pour les courts séjours suivi d'un retour à domicile. Sur cette base, le Service de la santé publique dispose désormais de données sur le taux d'occupation de ces lits et le type d'occupation (court séjour avec retour à domicile ou attente de placement en long séjour). Ces informations sont présentées dans le tableau suivant.

Les lits de court séjour peuvent également être utilisés pour les attentes de placement en long séjour, jusqu'à concurrence de 40% de la capacité d'accueil annuelle. Dans ce cas, le prix de pension est le même que pour un long séjour. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, comme cela se pratiquait déjà dans le Haut-Valais, les personnes hospitalisées en lits d'attente sont tenues d'accepter un placement en EMS, y compris provisoirement dans un lit de court séjour.

**Tableau 5 : Taux et type d'occupation des lits de court séjour en 2018**

	Courts séjours suivis d'un retour à domicile	Attentes de placement	Taux d'occupation global
Haut-Valais	55.4%	22.8%	78.2%
Sierre	71.9%	0.2%	72.1%
Sion	71.9%	10.8%	82.7%
Martigny	43.0%	15.5%	58.5%
Monthey	81.7%	4.3%	86.0%
<b>Total Valais</b>	<b>58.3%</b>	<b>15.7%</b>	<b>74%</b>

Source : SSP

#### 4. Structures de soins de jour

La planification 2010-2015 a fixé comme objectif la mise à disposition d'au moins 280 places en structures de soins de jour dans le canton afin notamment d'offrir un jour de répit par semaine aux proches aidants s'occupant des quelque 1'400 personnes atteintes d'une pathologie démentielle à un stade intermédiaire ou avancé vivant à domicile (situation 2008). Ces places sont également mises à disposition des personnes dépendantes de soins en raison d'autres pathologies.

Selon la planification 2016-2020, compte tenu des prévisions sur l'évolution du nombre de personnes concernées, l'offre en structures de soins de jour devrait croître de 30% d'ici à 2020, pour atteindre un total d'au moins 364 places.

Le tableau 7 présente le nombre de places en structures de soins de jour, en exploitation et en projet, ainsi que le solde par rapport à l'objectif minimal visé.

**Tableau 6 : Nombre de places en structures de soins de jour exploitées reconnues et en projet (situation au 01.06.2019)**

	Situation au 01.06.2019			Objectif 2020 selon planification (minimum)	Solde (01.06.2019)
	Places exploitées reconnues	Places en projet	Total		
Haut-Valais	44	47	91	101	10
Sierre	38	0	38	59	21
Sion/Hérens/Conthey	60	23	83	87	4
Martigny/Entremont	93	0	93	64	-
Monthey/St-Maurice	42	15	57	53	-
<b>Total Valais</b>	<b>277</b>	<b>85</b>	<b>362</b>	<b>364</b>	<b>35</b>

Source : SSP

L'objectif 2020 est atteint dans les régions de Martigny/Entremont et de Monthey/St-Maurice, et bientôt dans celle de Sion, mais pas encore dans les autres.

En 2018, l'association Beaulieu a ouvert une nouvelle structure de soins de jour de 15 places à Venthône. L'EMS Jean-Paul à Riddes a mis en exploitation une structure de 4 places.

En 2019, la Fondation La Résidence a mis à disposition 19 places supplémentaires réparties sur ses trois sites (8 à Sion à l'EMS St-Pierre, 8 à Viège à l'EMS St-Paul et 3 à Unterems à l'EMS Emserberg). 8 nouvelles places ont été octroyées à la nouvelle structure « La Maissonnette de Montana » à Montana-Village. Une quinzaine de places sont également prévues à Vétroz à l'EMS Haut-de-Cry et 2 places à l'EMS Les Crêtes à Grimisuat.

Le taux d'occupation des structures de soins de jour était de 34% en moyenne sur l'ensemble du canton en 2017, et de 38% en 2018. Ces chiffres doivent toutefois être relativisés pour les raisons suivantes :

- certaines structures ne sont pas ouvertes tous les jours ;
- d'autres ne sont pas dotées en personnel pour le total des places théoriquement disponibles ;
- plusieurs EMS offrent occasionnellement un accueil de jour de 1 à 2 places dans le cadre de leurs unités de prise en charge de long séjour.

Des mesures ont été mis en œuvre en 2019 pour améliorer la situation (cf. point 5 ci-après).

## 5. Recommandations de la planification - état des travaux

La planification des soins de longue durée 2016-2020 a énoncé 10 recommandations. Celles-ci sont en cours de mise en œuvre.

### **Recommandation n° 1 : Mettre en place une liste d'attente d'admission en EMS au niveau cantonal**

Un groupe de travail a été nommé en automne 2017, sous la présidence de l'AVALEMS, avec mandat de formuler d'ici fin juin 2018 des propositions pour la mise en place d'une base de données coordonnée sur les attentes de placement. Le développement informatique est opérationnel depuis le début 2019. Les EMS ont complété cette liste avec leurs données. Cependant, certains paramètres doivent encore être réglés.

### **Recommandation n° 2 : Définir des critères d'admission en EMS**

Les directives du département de la santé sur les critères d'accès aux soins appropriés sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **Recommandation n° 3 : Améliorer l'utilisation des lits de court séjour et des structures de soins de jour**

Les nouvelles directives du département de la santé sur les lits de court séjour sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elles fixent le prix de pension à Fr. 50.- par jour pour les séjours suivis d'un retour à domicile. Un agenda en ligne a été mis en service sur le site internet de l'AVALEMS. Une campagne d'information a été menée et sera réitérée.

Une révision des modalités de financement des structures de soins de jour a été effectuée avec pour objectif une réduction du prix. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le prix a été réduit et harmonisé à Fr. 40.- par jour et Fr. 30.- par demi-journée pour toutes les structures de soins de jour du canton. Comme pour les lits de court séjour, une campagne d'information a été effectuée et sera relancée périodiquement. Une réflexion devra encore être menée afin de renforcer les moyens mis à disposition pour le transport des personnes âgées, notamment pour se rendre en structure de soins de jour.

### **Recommandation n° 4 : Développer un modèle d'intégration régionale des prestataires permettant d'améliorer la coordination**

Un projet pilote est en place dans la région de Monthey pour offrir une prise en charge globale coordonnée entre les différents partenaires. Dans la région de Sierre, le futur EMS Résidence Planzette (anciennement Ste-Claire) sera exploité par le CMS et une collaboration médicale avec l'Hôpital du Valais est envisagée.

### **Recommandation n° 5 : Renforcer la prise en charge spécialisée en EMS pour les personnes atteintes de démence / Recommandation n° 6 : Développer les prestations en tenant compte des aspects architecturaux et des modèles de prise en charge spécifiquement adaptés à la démence**

Le concept cantonal de prise en charge des démences en Valais a été adopté par le département de la santé en 2017. Il a été établi par une commission regroupant l'ensemble des partenaires concernés. Il prévoit notamment le développement de centres de compétences au sein de l'Hôpital du Valais et d'équipes mobiles pour soutenir les services internes de l'hôpital, les EMS et les services de soins à domicile. Ce concept sera mis en œuvre progressivement. Les travaux d'implémentation sont en cours.

### **Recommandation n° 7 : Veiller au dimensionnement optimal des EMS**

Cette recommandation est prise en compte lors de l'analyse des projets. Elle a également été intégrée dans le cahier des charges des commissions régionales des soins de longue durée.

### **Recommandation n° 8 : Promouvoir les constructions modulaires**

Cette thématique est intégrée dans l'analyse des projets.

### **Recommandation n° 9 : Etablir un concept cantonal de prise en charge en appartement médico-social et de promotion de l'aménagement du domicile**

Une enquête sur les attentes de la population envers les structures médico-sociales sera lancée. Elle mettra l'accent sur les appartements à encadrement médico-social de manière à identifier les réticences et les souhaits des personnes concernées vis-à-vis de ces structures. En parallèle, une évaluation de la situation par les soignants sera également requise afin d'identifier les attentes des professionnels vis-à-vis du réseau de soins.

**Recommandation n° 10 : Renforcer le soutien aux proches aidants et aux bénévoles**

Le concept de soutien aux proches aidants et aux bénévoles a été adopté par le département en 2017. En application de ce concept, le contrat de prestations de Bénévoles Valais a été étendu et de nouveaux contrats ont été conclus avec la Croix-Rouge Valais pour son service d'aide aux proches et avec l'association proches aidants Valais qui reprend la conduite du groupe d'accompagnement. Cette dernière développe également ses prestations de soutien (information, conseils, ligne d'écoute, groupe d'entraide), dans un premier temps dans le Valais romand, puis dans le Haut-Valais. En 2018, les CMS ont élaboré un concept visant à renforcer le soutien aux proches aidants (évaluation des situations, soutien social, coordination de l'offre). Ce concept est testé en 2019 en vue d'une implémentation dans tous les CMS à partir de 2020.

## Conclusion

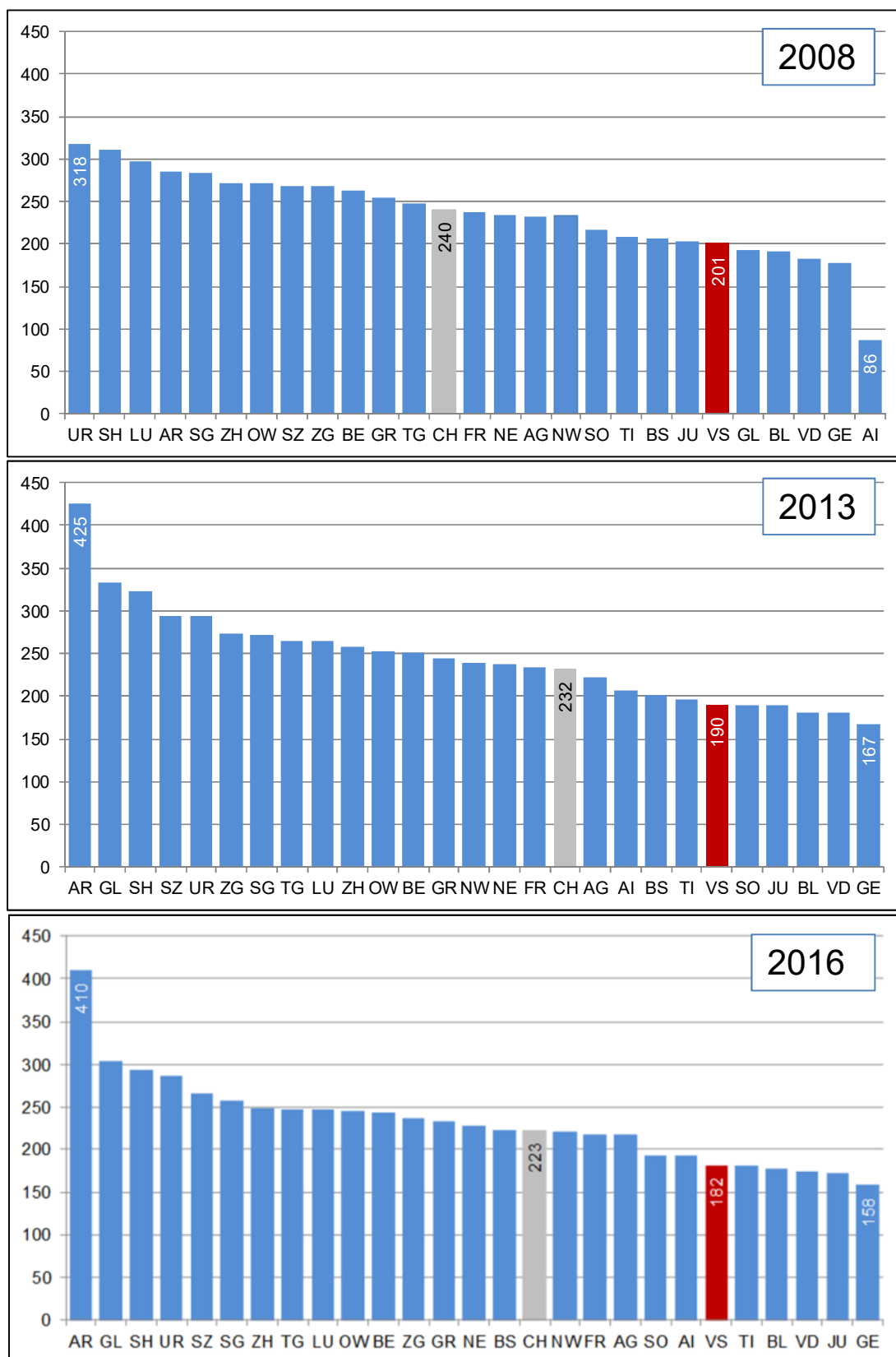
Les données statistiques 2017 présentées ci-devant démontrent que la mise en œuvre de la planification des soins de longue durée se poursuit de manière satisfaisante :

- Compte tenu de l'avancement des divers projets, le nombre de lits de long séjour en EMS se situe dans la fourchette retenue.
- Les soins à domicile poursuivent leur progression et l'objectif fixé pour 2020 a été atteint. Tous les prestataires ont augmenté leur offre. La part des prestataires privés (OSAD privées et les infirmières et infirmiers indépendants) atteint 20.2% des heures de soins à domicile dispensées en Valais 2017.
- L'aide à domicile peine toujours à se développer, ce qui est également le cas dans les autres cantons. Le développement des prestations des CMS en matière d'accompagnement à domicile (répit pour les proches aidants) et de soutien social pour le maintien à domicile devra se poursuivre. Il s'agit d'une des priorités des contrats de prestations conclus entre les CMS et le département de la santé.
- Le nombre de lits de court séjour continue à s'accroître dans toutes les régions. La région de Sierre a procédé à une nouvelle répartition et augmenté son offre. Pour la première fois, une unité de 10 lits a été ouverte dans la région de Sion (EMS Haut-de-Cry à Vétroz). Elle rencontre un vif succès. Des projets similaires sont en cours de réalisation (EMS les Vergers à Aproz, EMS St-Jacques à St-Maurice). De nouveaux lits de court séjour sont également prévus dans toutes les régions.
- En ce qui concerne les structures de soins de jour, l'objectif 2020 selon la planification est atteint dans les régions de Martigny/Entremont et de Monthey/St-Maurice, et bientôt dans celle de Sion, mais pas encore dans les autres. Différents projets sont en cours pour les régions de Sion, de Sierre et du Haut-Valais.

La mise en œuvre des 10 recommandations formulées dans le rapport de planification des soins de longue durée 2016-2020 se poursuit. Plusieurs mesures ont été concrétisées, notamment la définition des critères d'accès aux soins appropriés, la réduction du prix des lits de court séjour en EMS et en structure de soins de jour. D'autres sont en cours d'implémentation. L'AVALEMS finalise la mise en place une base de données sur les attentes d'admission en EMS. Des groupes de travail ont été mis en place en vue de l'implémentation du concept démences. Une étude est en cours afin de mieux connaître les attentes de la population envers les structures médico-sociales, en particulier les appartements à encadrement médico-social. Deux projets pilotes visant l'intégration régionale sont en cours (Monthey et Sierre).

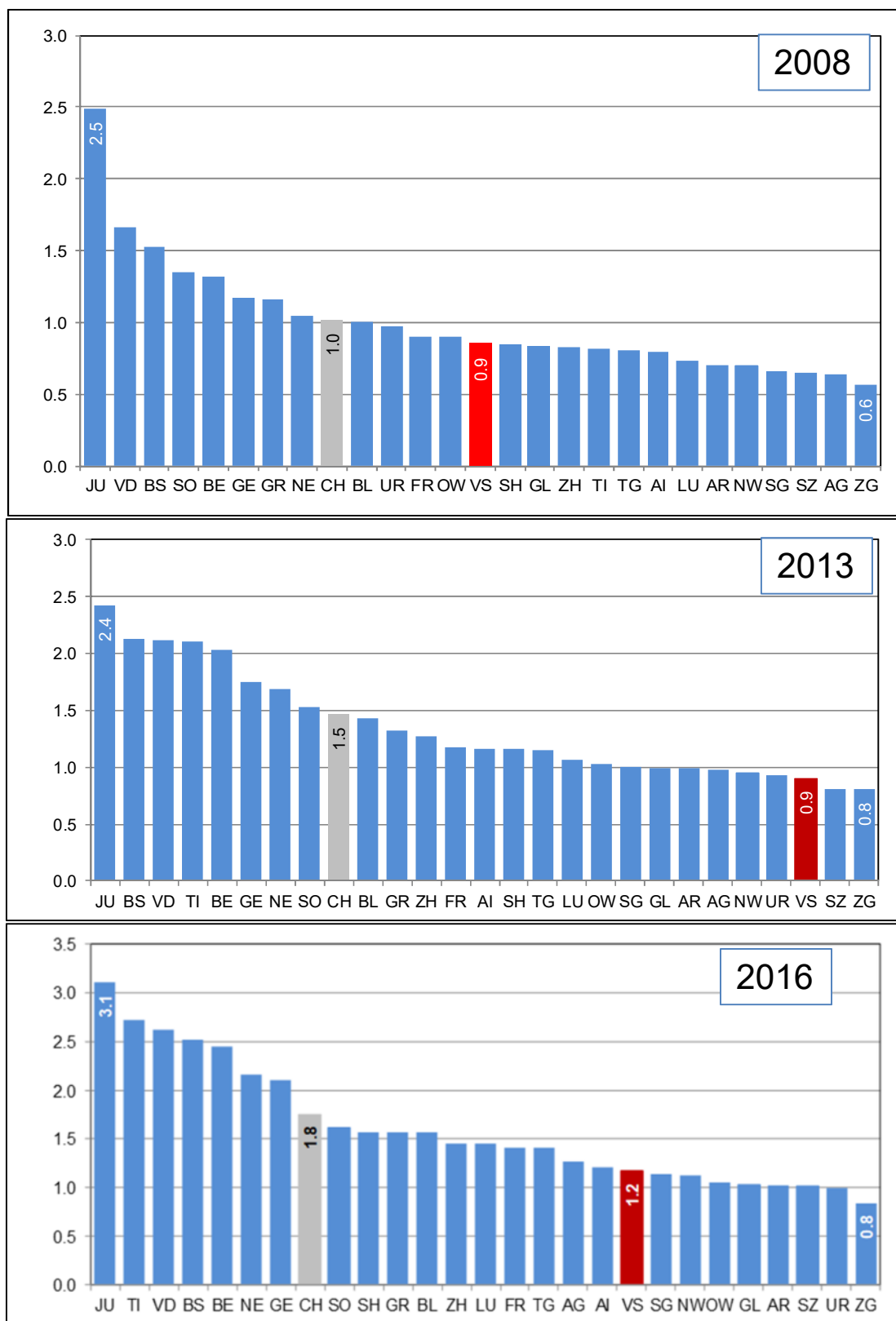


Annexe 1 : Lits de long séjour en EMS par canton pour 1'000 habitants de 80 ans et plus, en 2008, 2013 et 2016



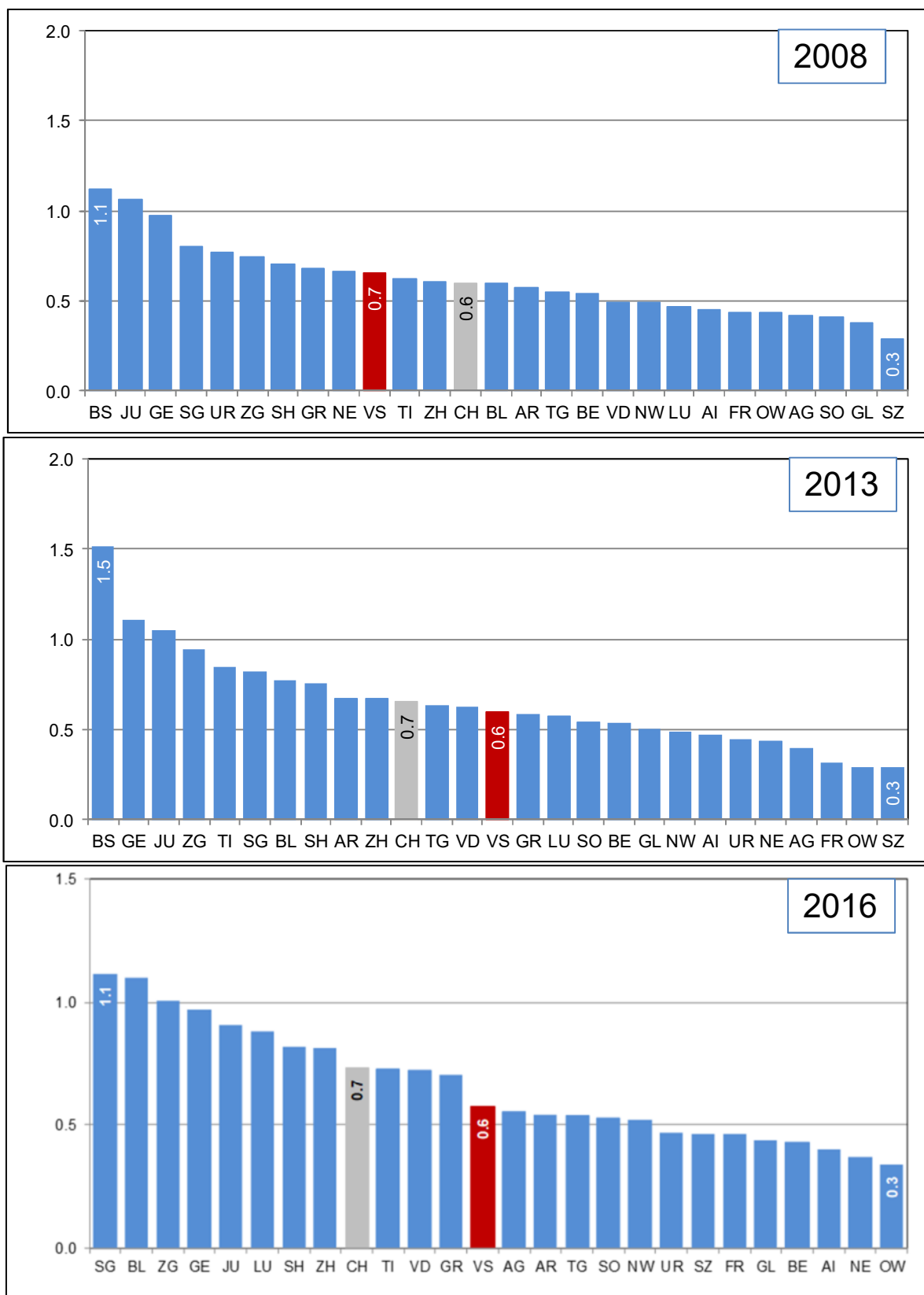
Sources : OFS/OVS, SOMED ; OFS, STATPOP

Annexe 2 : Heures de soins à domicile par habitant et par canton en 2008, 2013 et 2016



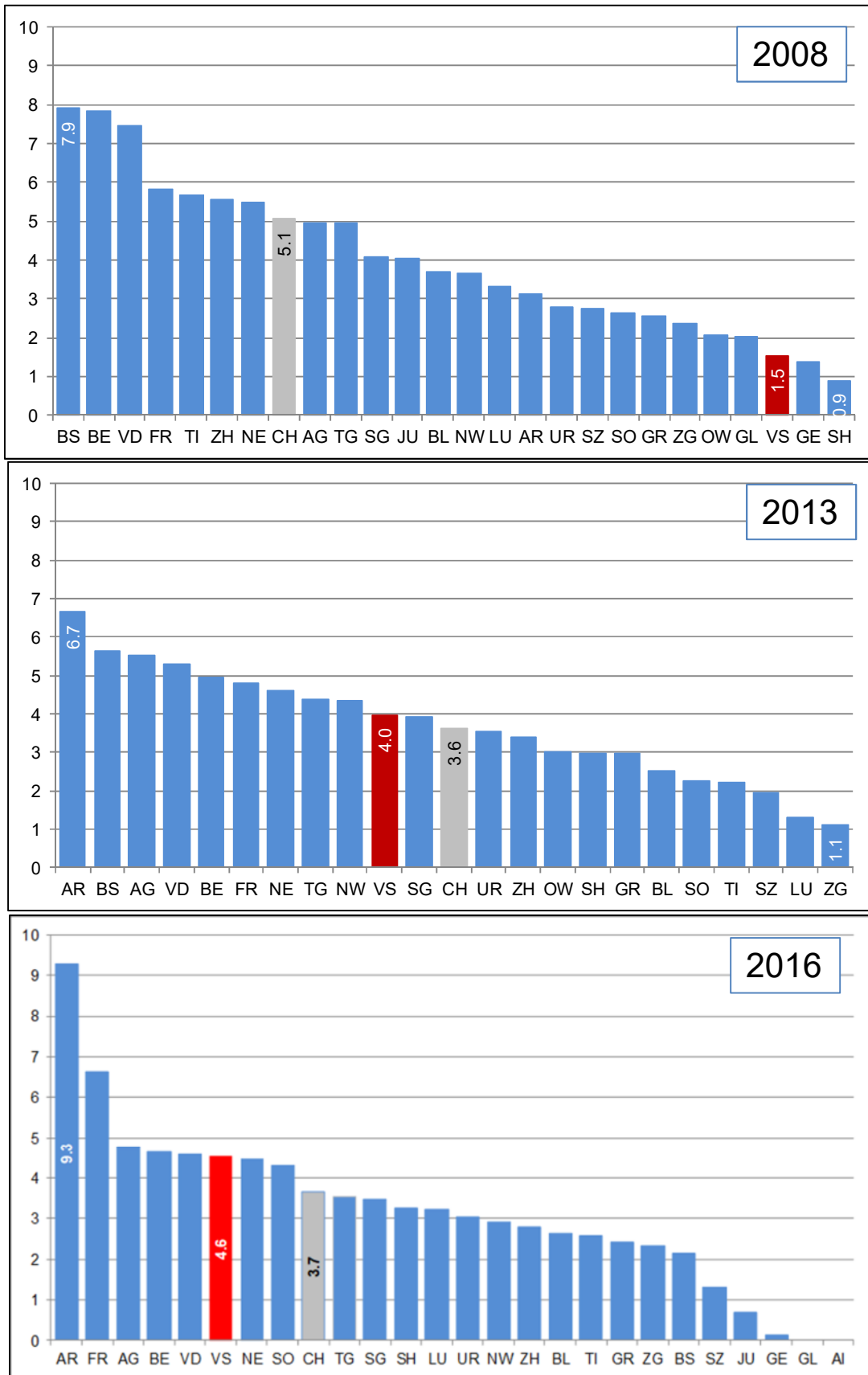
Sources : OVS/OFS, SPITEX ; OFS, ESPOP, STATPOP

Annexe 3 : Heures d'aide à domicile par habitant et par canton en 2008, 2013 et 2016

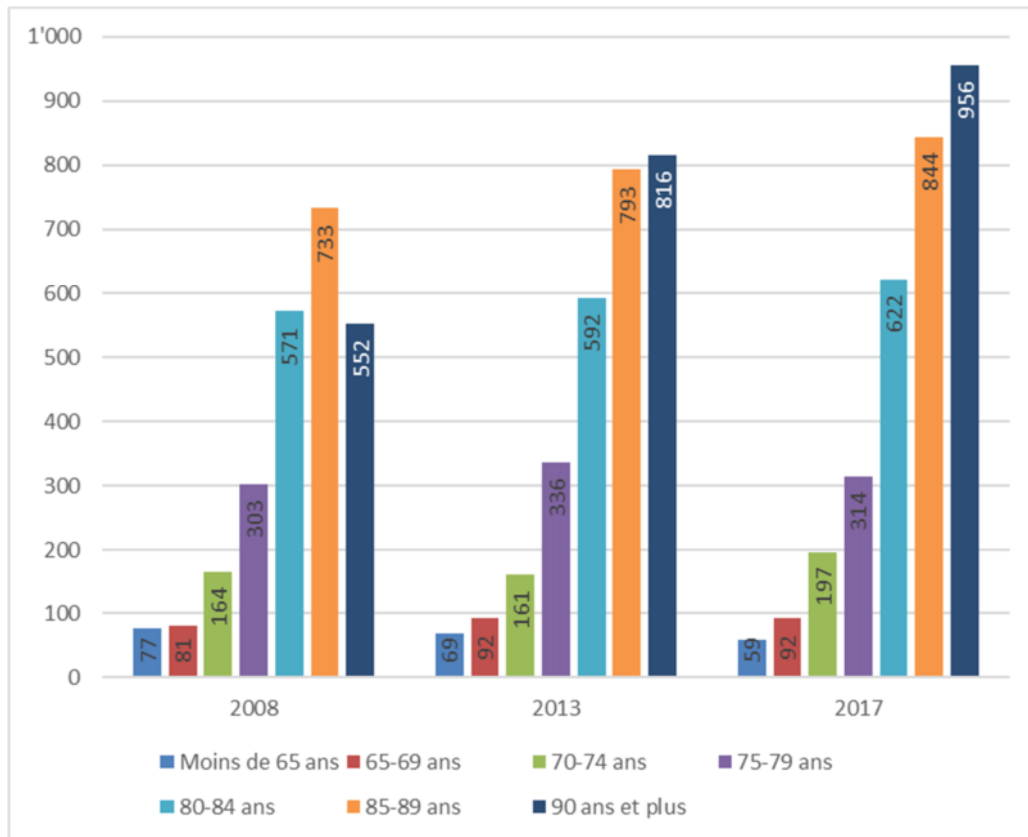
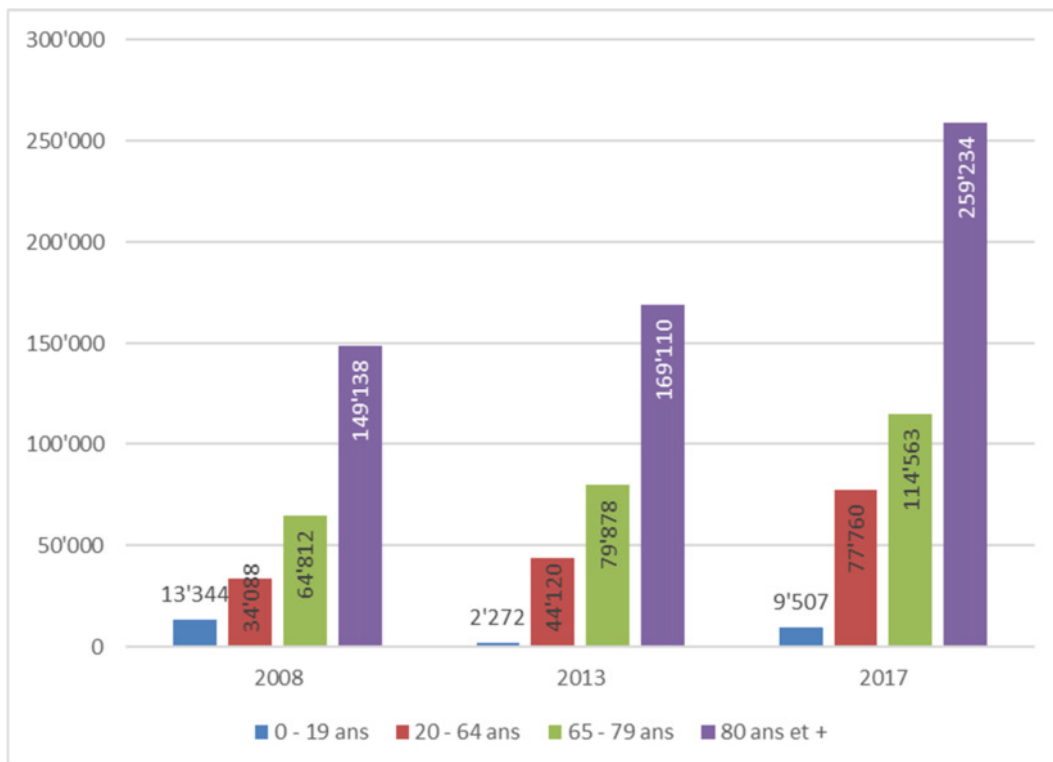


Sources : OVS/OFS, SPITEX ; OFS, ESPOP, STATPOP

Annexe 4 : Lits de court séjour en EMS par canton pour 1'000 habitants de 80 ans et plus, en 2008, 2013 et en 2016

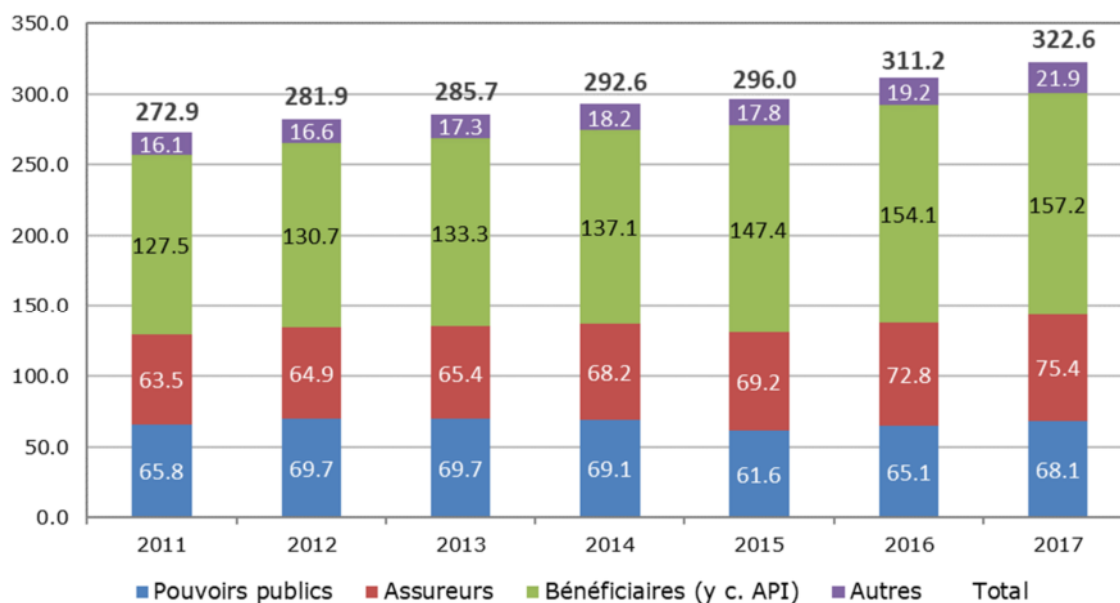


Source(s) : OFS/OVS, SOMED ; OFS, STATPOP, ESPOP

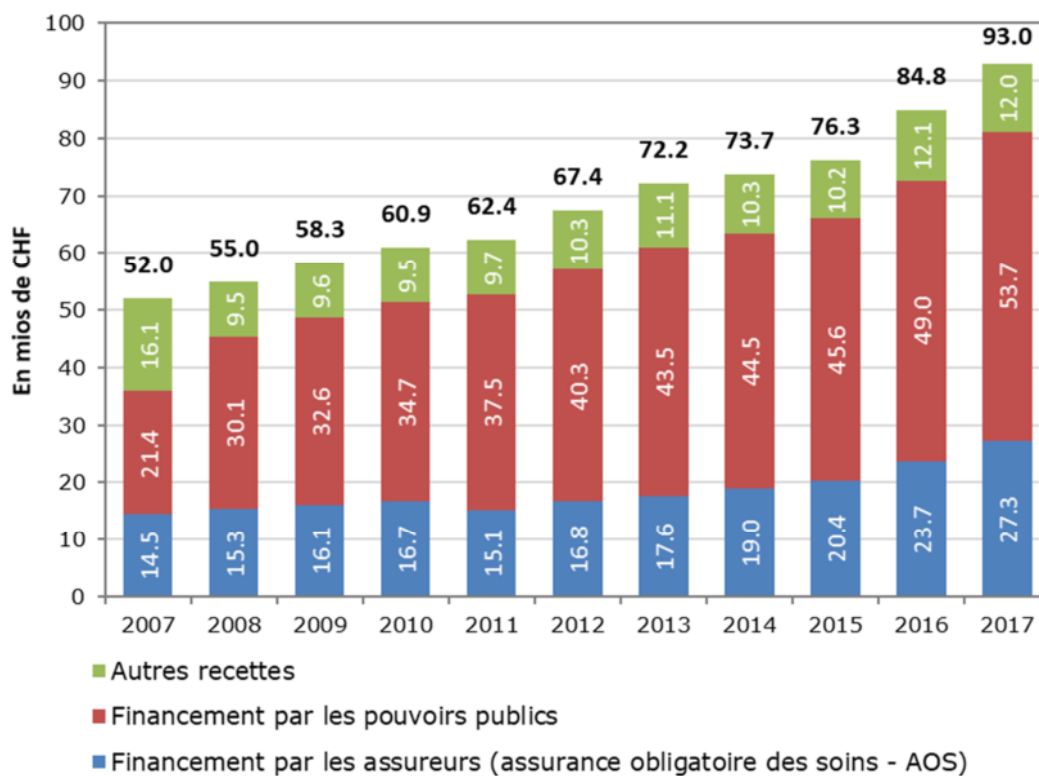
**Annexe 5 : Nombre de bénéficiaires de prestations de soins de longue durée en Valais : répartition par classe d'âge**

**Nombre d'heures de soins à domicile facturées par les services d'aide et de soins à domicile, selon la classe d'âges, Valais**


Sources : OFS/OVS, SOMED, SPITEX

## Annexe 6 : Recettes des établissements médico-sociaux (EMS) de 2011 à 2017, Valais



## Recettes des services d'aide et de soins à domicile (SASD) de 2011 à 2017, Valais



Sources : OFS, OVS, SPITEX, SSP